



Le bruit routier

MESURE DU BRUIT ROUTIER

Source : BRUITPARIF-Mairie de Paris



L'indice Ln

L'indicateur L_{night} représente le niveau sonore moyen durant la période de nuit (de 22h à 6h). Il est exprimé en décibels pondérés A ou dB(A).

L'indice Lden

L'indicateur L_{den} (pour Level day-evening-night) représente le niveau de bruit moyen pondéré au cours de la journée en donnant un poids plus fort au bruit produit en soirée et durant la nuit.



Directive européenne 2002/49/CE :

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 définit les bases communautaires de la lutte contre le bruit dans l'environnement. Elle impose la réalisation de cartes stratégiques du bruit et des plans d'actions, destinés à lutter contre les nuisances sonores, en particulier en provenance des infrastructures de transport, et à protéger les zones calmes.

Le champ d'application de cette directive concerne le bruit dans l'environnement. Celui-ci est défini comme « le son extérieur non désiré ou nuisible résultant d'activités humaines ». Routes, voies ferrées, aéroports, industries sont les grandes sources de bruit ciblées en priorité par cette directive.

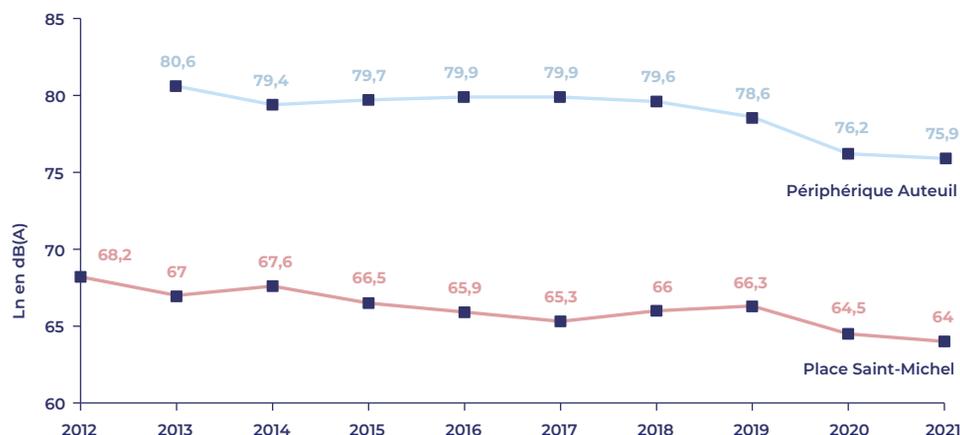
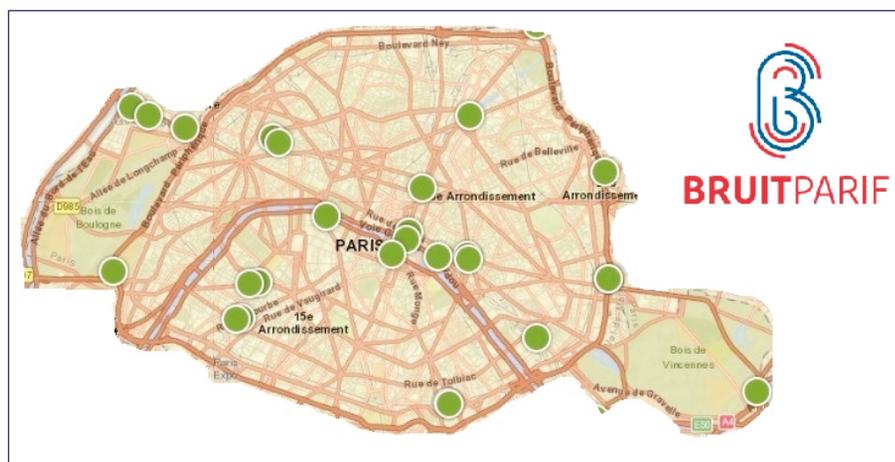
Le bruit routier

Sur la base des cartes de bruit de 2015, établies en application de la directive 2002/49/CE, 11 % des Parisiens, soit 231 000 personnes, seraient exposées au-dessus du seuil réglementaire de 68 dB(A) en L_{den} et 5,2 %, soit 109 150 personnes, seraient au-dessus du seuil de 62 dB(A) la nuit.

Réseau de mesure de Bruitparif

Bruitparif, centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, est une association qui remplit trois missions sur le territoire francilien : l'observation et l'évaluation du bruit, l'accompagnement des acteurs publics et l'information des citoyens. Depuis 2016, l'association développe un capteur directionnel « méduse » qui permet de déterminer l'origine du bruit. Ce capteur est notamment déployé dans les quartiers animés parisiens et sur les chantiers de construction du Grand Paris Express. L'association dispose d'un réseau d'une centaine de stations automatiques permanentes en Île-de-France, dont 40 à Paris.

Implantation des sites de mesures permanentes à Paris



Tendance : L'année 2021 confirme la tendance de fond à la baisse du bruit provoqué par la circulation routière observée depuis 2012 et ce, malgré les confinements et couvre-feux successifs de l'année 2020. Les nouveaux aménagements de voirie, la baisse de la limitation de vitesse à 30km/h, des motorisations de véhicules moins émissives ainsi que l'augmentation des nouveaux modes de déplacements participent à la diminution du niveau sonore aux abords des voies circulées.

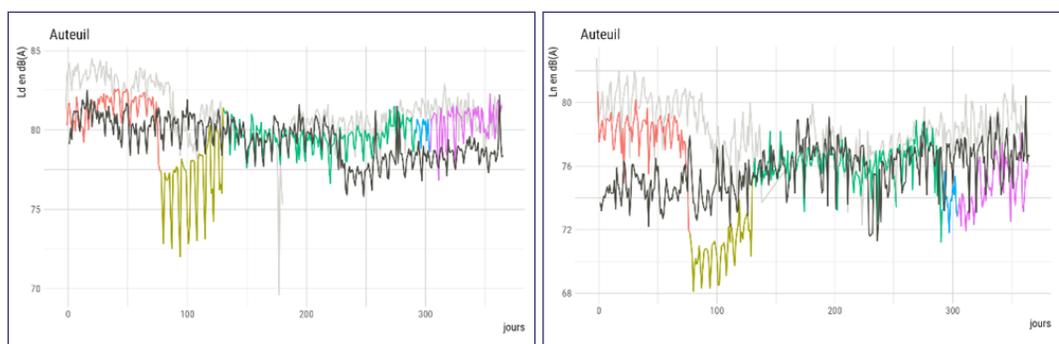
Source : BRUITPARIF-
Mairie de Paris

Évolution des niveaux de bruit avant, pendant et après les périodes de confinement de l'année 2020

Évolution du bruit à la station AUTEUIL

Comparaison entre l'année 2019 (en gris clair), l'année 2020 (courbe multicolore) et l'année 2021 (en gris foncé).

Station Périphérique-Porte d'Auteuil



Bruit diurne (Ld)

Bruit nocturne (Ln)

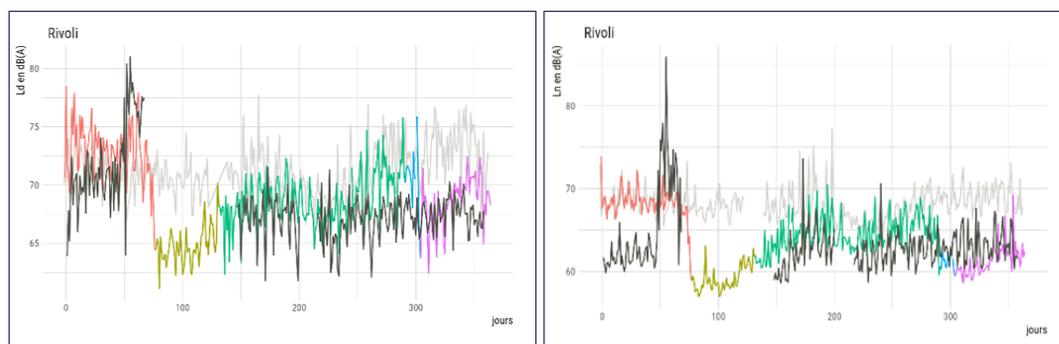


Tendance : Les niveaux sonores au niveau du terre-plein central du boulevard périphérique Porte d'Auteuil restent inférieurs aux valeurs de 2019. L'explication est sans doute liée aux travaux de mise en sécurité des tunnels de la Butte Montmartre et du Lac supérieur (dans le Bois de Boulogne), avec la neutralisation d'une file de circulation dans chaque sens (travaux débutés en août 2022, jusqu'à la fin 2023). La baisse est plus forte le jour que la nuit, essentiellement en raison d'une vitesse de circulation plus faible.

Évolution du bruit à la station RIVOLI

Comparaison entre l'année 2019 (en gris clair), l'année 2020 (courbe multicolore) et l'année 2021 (en gris foncé).

Station 88, rue de Rivoli



Bruit diurne (Ld)

Bruit nocturne (Ln)



Tendance : La rue de Rivoli maintient les faibles niveaux sonores mesurés en 2020. L'aménagement favorisant les mobilités actives et limitant les véhicules motorisés a permis une réduction importante du bruit, de l'ordre de 5 décibels le jour et de 6 décibels la nuit. La valeur limite réglementaire de 62 dB(A) la nuit est ainsi quasiment atteinte.